



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie
Document d'accompagnement n°2 :
Fiche explicative de la mesure
0681

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Apports nutriments

Harmonisation des conseils de laboratoires

1. Libellé de la mesure

Harmonisation des conseils de fertilisation émanant des 6 laboratoires provinciaux du réseau REQUASUD (sur la base d'analyses d'effluents d'élevage).

2. Explicatif du libellé

L'idée est d'imposer une méthodologie et une utilisation de données (besoins unitaires ou forfaitaires, objectifs de rendement réaliste en fonction de la région, minéralisation de l'humus, ...) commune à tous les laboratoires du réseau REQUASUD (subventionnés par la Région wallonne).

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Le but est de donner un conseil de fertilisation par une méthode commune à tous les acteurs en la matière.

Actuellement, les laboratoires de REQUASUD ne disposent pas du même outil dans le cadre de l'élaboration de conseils de fertilisation. Les différences du conseil portent sur des facteurs tels que :

- les objectifs de rendement qui ne sont pas toujours adaptés ;
- l'application éventuelle de « marge de sécurité » pouvant aller jusqu'à 30 unités en plus que le conseil ;
- les coefficients de minéralisation ;
- ...

Le laboratoire de référence en matière de conseils de fertilisation est celui des productions végétales du Centre wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W) à Gembloux. Ce laboratoire utilise le logiciel Azobil adapté pour la Région wallonne. L'utilisation de ce logiciel par tous les laboratoires permettrait de donner un conseil basé sur les mêmes données. De plus la fiche "fertilisation" éditée par NitraWal pourrait se baser sur ces données pour la sensibilisation des agriculteurs à la fertilisation raisonnée qui est un des piliers du Plan de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA).

Cette mesure est d'autant plus importante qu'elle est liée à la mesure "**Analyses de sol avant campagne**" qui préconise l'imposition de l'analyse de sol sur 2 parcelles en vue de conseils de fertilisation.

4. Lien avec autres mesures :

- Mesure "**Sensibilisation à la fertilisation raisonnée**"
- Mesure "**Analyse des effluents d'élevage tous les 4 ans**"

- Mesure "***Analyse de sols avant campagne***"